

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Actes des sociétés (A)
- Dépôt le 18/10/2024 - 19008 - 2024 B 02861 - 893 652 297 - ABD DISTRI

ABD DISTRI

SARL au capital de 10 000 €
Route de Jacou, CD 112 Lieudit Maumarin
34920 LE CRES

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la SARL ABD DISTRI en Société par Actions Simplifiée

Octobre 2024

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de Commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de Commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même Code, par décision de l'associé unique en date du 13 septembre 2024, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

I. Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société (Art. L.223-43)

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

[La synthèse de cette analyse est la suivante :](#)

Votre société a été constituée sous la forme de société à responsabilité limitée en date du 13/01/2021, dont le siège social est à CRES (34920).

a. Activité : L'objet social est :

- L'exploitation d'un fonds de commerce de type Supermarché avec drive adossé et station de distribution de carburants sis à LE CRES (34920) – Route de Jacou, CD 112 Lieudit Maumarin à l'enseigne « CARREFOUR MARKET » ou toute autre enseigne appartenant au Groupe CARREFOUR, à l'exclusion de toute autre ;
- Et à titre accessoire, la fourniture de tous services, de toutes prestations de services à la clientèle et la vente de marchandises y afférentes ; l'activité de location à court terme de véhicules terrestres à moteur sans chauffeur ; et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué.

Les données ci-dessous sont issues de la clôture annuelle réalisée par l'expert-comptable de la société.

Actif		Passif	
Immobilisations incorpo & corpo	6 011	Capitaux propres*	194 032
Immobilisations financières	15 220	Dettes financières	511
Stocks	503 863	Dettes fournisseurs	877 686
Créances	274 682	Dettes fiscales et sociales	280 323
Trésorerie	565 659	Autres dettes	10 785
CCA	16 652	Produits constatés d'avance	18 750
TOTAL ACTIF	1 382 087	TOTAL PASSIF	1 382 087

* Y Compris un résultat de l'exercice de 119 330 €.

Compte de résultat	Montant (€)
Chiffre d'affaires	12 466 327
Résultat d'exploitation	121 242
Résultat financier	-
Résultat exceptionnel	- 17 367
Résultat net	119 330

La situation financière de la société au 29 février 2024 est donc saine et n'appelle pas de commentaire.

b. Evénements survenus depuis le 29 février 2024

Depuis le 29 février 2024, le résultat de l'exercice comptable clos le 29 février 2024 de 119 330 euros a été affecté en totalité des autres réserves pour un montant de 183 030 €. Ainsi, le niveau des capitaux propres est de 194 032 € pour un capital social de 10 000 €.

La société n'a pas établi de situation comptable depuis la clôture du 29 février 2024. Néanmoins, sur la base des éléments collectés notamment les comptes de gestion d'août 2024, de l'affectation du résultat 2024 aux autres réserves et de l'entretien avec la direction, aucun élément nous permet de remettre en cause l'appréciation de la situation, dont ses capitaux propres.

Description des avantages particuliers

Aucun avantage particulier n'apparaît dans les statuts.

II. Mission du commissaire à la transformation (Art. L.224-3)

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- À contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- À vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

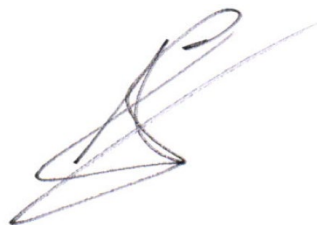
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Mâcon, le 15 octobre 2024

GELAS AUDIT
Anthony AGIER

Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive 'A' followed by a horizontal stroke.